



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 08 avril 2019
affiché ou publié le lundi 08 avril 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190328-lmc1H21938H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21938H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2019

n° 035-19

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F18030 relatif aux travaux de réalisation des réservoirs d'eau potable de Challot sur la commune de Chambéry et du Mollard sur la commune de Bassens (lot n° 1 relatif à la création d'une deuxième cuve de 500 m3 au réservoir de Challot)*

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 14

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 mars 2019

délibération n° 035-19

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F18030 relatif aux travaux de réalisation des réservoirs d'eau potable de Challot sur la commune de Chambéry et du Mollard sur la commune de Bassens (lot n° 1 relatif à la création d'une deuxième cuve de 500 m³ au réservoir de Challot)**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché n° F18030, relatif à la création d'une deuxième cuve de 500 m³ au réservoir de Challot à Chambéry, a été attribué à l'entreprise BTP Charvet, pour un montant total de 280 000 € HT.

La couverture de la cuve a été réalisée « en coupole ». L'accès au dôme du réservoir se fait par une échelle située à 5 mètres de hauteur, un garde-corps étant implanté tout autour.

Dans l'objectif d'améliorer davantage la sécurité et sur les conseils du coordonnateur sécurité protection de la santé, une plate-forme d'accès a été réalisée au niveau de la trappe du réservoir, permettant d'éviter tout risque de chute.

Un avenant n° 1 est nécessaire pour prendre en compte le montant des travaux complémentaires, soit 5 120 € HT, ce qui représente une augmentation de 1,83 % environ du montant initial du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

Vu le marché F18030,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F18030,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 035-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F18030 relatif aux travaux de réalisation des réservoirs d'eau potable de Challot sur la commune de Chambéry et du Mollard sur la commune de Bassens (lot n° 1 relatif à la création d'une deuxième cuve de 500 m3 au réservoir de Challot)

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) : Annexe avenant 1 au marché F18030, Avenant 1 au marché F18030

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21938H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21938H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019